



FEDERATION SPORTIVE EDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277, rue St Jacques – 75 240 PARIS Cedex 05

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

ACCUEIL	<p>Accueil des équipes de 14h00 à 16h00 aux Sables d'Olonne au Lycée Ste Marie du Port, accès par le boulevard du Vendée Globe.</p> <p>Les équipes qui le souhaitent peuvent arriver en début d'après-midi, une visite gratuite des Sables d'Olonne leur sera proposée. Vous serez accompagnés par des BTS Tourisme.</p> <p><u>A préciser sur le questionnaire si vous êtes intéressés.</u></p> <p>Pour les équipes arrivant en train, réception en Gare des Sables d'Olonne</p> <p>Toutes les équipes doivent être présentes pour 15h30</p>
DELEGUE SPORTIF	Patricia PETIT et Sylvain DUHOUX ?
REFERENT LOCAL	Ingrid COTTENCEAU – Professeur EPS Lycée Ste Marie du Port ☎ 06.21.88.49.95 mail : icottenceau@stemarieduport.fr
REPRESENTANT DU BUREAU NATIONAL	
RESPONSABLE Jeune OFFICIEL	H. JOURNOUD / S. DUHOUX
RESPONSABLE FISEC	P. PETIT et A. GUINAUDEAU
ORGANISATION	L'équipe d'enseignants du Lycée Ste Marie du Port nous accueille en collaboration avec l'UGSEL Vendée.
LIEUX COMPETITION	Quatre gymnases seront utilisés : Gymnase du Lycée Ste Marie du Port, gymnase des Sauniers La Chaume (2 salles), gymnase Beauséjour (Sables d'Olonne)
ENGAGEMENT	<p>Les super Territoire valident leurs équipes qualifiées sur U Sport. Cette inscription doit être réalisée au plus tard 6 jours après la date limite de déroulement de la phase super-territoire soit avant le 13 février 2020 (le 19 février pour les équipes repêchées).</p> <p>Les responsables des équipes doivent répondre au questionnaire de participation de l'organisateur pour le 20 février au plus tard et faire parvenir le montant de leur engagement auprès de l'organisateur : l'Association Sportive du Lycée Ste Marie du Port.</p> <p>Lien pour confirmer votre engagement : https://forms.gle/ojBtSNtQB8fvxrGG8</p>
FORFAIT HEBERGEMENT – RESTAURATION	<p>Le forfait hébergement - restauration est obligatoire pour tous les participants (joueurs, encadrants, jeune officiel couvrant une équipe, chauffeurs). Il comprend 2 nuitées, 4 repas, et 2 petits déjeuners.</p> <p>STANDARD = 90 euros par personne KER NETRA CONFORT = 100 euros par personne HOTEL IBIS STYLE</p>
RESTAURATION	Self de l'établissement Lycée Ste Marie du Port Petit déjeuner sur les lieux d'hébergements.
HEBERGEMENT	<p>L'hébergement est conçu par chambre de 2 ou 3, l'accompagnateur est logé en chambre seule ou par 2.</p> <p><u>2 Lieux :</u> - Hôtel IBIS et - KER NETRA au Château d'Olonne</p> <p>Les hébergements devront être rendus dans le même état qu'à l'arrivée. Dans le cas inverse, tout ou partie de la caution sera retenue. Caution de 250 € à déposer à l'arrivée (Ordre AS Ste Marie du Port).</p>
NAVETTES	Possibilité de navettes pour les équipes venant en train. A réserver lors de l'inscription.
DROIT D'ENGAGEMENT	ELITE ET PROMOTIONNEL : 12 € par joueur y compris les jeunes officiels.

PRIMES KILOMETRIQUES	La prime kilométrique pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,02€ par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour). Elles seront versés dans le courant de l'année scolaire suivante par l'UGSEL Nationale.
PREMIER SECOURS	Chaque équipe doit se sentir concernée par les gestes de premier secours et est invitée à se munir d'une trousse de secours pour la prise en charge de blessures bénignes. En cas de nécessité, les urgences seront assurées par les services locaux (pompiers, centre hospitalier à moins de 5km)
ANIMATION PASTORALE	Un temps-fort sera partagé lors de la réunion d'ouverture !
CERCLE DU RESPECT	Avant chaque match, tous les participants à la rencontre (joueurs-officiels-encadrants) se réuniront au centre du terrain en formant un cercle (Le Cercle du Respect). Chaque équipe dira une phrase qu'ils auront trouvé, sur les valeurs qu'ils prônent lors de ce championnat national. Echauffement commun des 2 équipes en championnat Promotionnel. Poignée de main des joueurs, officiels et encadrants à la fin des matchs.
ANIMATIONS	Des temps de convivialité sont prévus et un regroupement « Apéro des régions » est prévu le mercredi 1 ^{er} Avril en soirée. Chaque enseignant est invité à apporter une spécialité de sa région, elle sera partagée lors du temps convivial qui précédera le dîner du mercredi.
ACCES ET STATIONNEMENT	Un fléchage UGSEL sera installé pour faciliter les déplacements ! Un stationnement de cars ou de mini-bus est possible à proximité immédiate des installations.
PHOTOS	La participation des licenciés aux compétitions UGSEL entraîne la cession du droit à l'image. En cas de refus, merci de prévenir par avance par écrit à l'organisation.
RECOMPENSES	La remise des récompenses aura lieu le Jeudi 2 Avril à 13h aux gymnases des Sauniers à l'issue d'une des finales ELITE. <i>Pour les rencontres nationales, il ne sera attribué ni titre, ni HNSS.</i>
CADEAU-SOUVENIR	Un t-shirt et une gourde sera remis à chaque participant.
BALLONS ET SIFFLETS	Chaque équipe fournira un ballon pour le match, le jeune officiel choisira le ballon retenu. Pensez également au sifflet pour le jeune officiel arbitre.

ASPECTS REGLEMENTAIRES

REGLEMENT	<p>Se référer aux règlements sportifs de l'UGSEL 2019-2020 parus sur le site : www.ugsel.org</p> <p><u>Tous les enseignants sont invités à prendre connaissance des règlements communs aux sports collectifs et les règlements spécifiques à leur activité sur le site de l'Ugsel nationale</u></p>
CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE	Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (cf. page suivante)
LICENCES	<p>Article 7 des Règlements Généraux : présentation de la licence sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.</p> <p>Rappel Article 9 des RG : La participation d'un établissement est soumise à la présence d'un encadrant licencié Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel. Comme pour les élèves, lors des championnats Ugsel, la licence devra être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement.</p>
PROCEDURE DISCIPLINAIRE ET JURY D'APPEL	<p>Les procédures font référence à l'article 28.2 des règlements généraux cf site de l'UGSEL national.</p> <p>Commission des réclamations en référence à article 28.3</p>

ARBITRAGE ET JEUNES OFFICIELS	<p>L'arbitrage sera assuré par les jeunes arbitres qui font partie des équipes ou/et issues du stage national, et/ou de la ligue ou du comité organisateur conformément à l'article 7 des règlements des sports collectifs.</p> <p>Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national Cadet et Cadette/Junior Fille, (élite et promotionnel) doit présenter un jeune officiel dont la compétence devra être certifiée et validée au niveau territorial, super-territorial ou national UGSEL ou par un diplôme fédéral. Il appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.</p> <p>Pour toutes les équipes, une somme forfaitaire de 300 € devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.</p> <p>Le non dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée.</p> <p>Cette caution est restituée en fin de championnat si le jeune officiel a répondu aux exigences réglementaires.</p> <p>Les jeunes officiels recevront un maillot spécifique pour être identifiés dans leur fonction.</p>
TENUE	<p>Se référer aux règlements Sportifs de l'UGSEL</p> <p>Elle doit être en conformité avec l'article 10 des règlements généraux - en particulier :</p> <p>Numérotation des maillots, nom de l'établissement sur les maillots et publicité qui ne doit pas dépasser la taille d'un format A5 (21x10).</p>
CONTRÔLE ANTI DOPAGE	<p>Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti dopage suivant les modalités arrêtés par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments</p>
RESPONSABILITES	<p>Les accompagnateurs (professeur d'EPS, parents ou autres encadrants) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs équipes durant toute la durée du championnat et tout dégât que ces dernières pourraient causer durant leur séjour ;</p> <p>L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant le championnat.</p>
DEROULEMENT DE LA COMPETITION	<p>Elle se déroulera selon l'article 3 des règlements généraux de sports collectifs, c'est-à-dire en fonction du nombre d'équipes engagées, de la filière et des règlements spécifiques de chaque sport.</p> <p>Retrouvez tous les documents relatifs à ce championnat sur le site de l'Ugsel (www.ugsel.org) rubrique "Championnats 2020 »</p>

Merci de remplir le formulaire et d'envoyer le règlement à l'ordre de « Association Sportive Ste marie du Port »

Ingrid COTTENCEAU
95 avenue Charles de Gaulle
85 109 - LES SABLES D'OLONNE



Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org

PROGRAMME GENERAL

NATIONAL BASKET CADETS – CADETTES/JUNIORS FILLES

du 31 Mars au 2 Avril 2020



Mardi 31 mars 2020

De 14h00 à 16h00	Accueil des équipes au Lycée Ste Marie du Port (Prévoir des chaussures de sport dans la salle du Lycée !)
16h	Cérémonie d'ouverture avec tirage au sort des matchs de Basket + Réunion des jeunes officiels
18h00	Repas au self de l'établissement (Lycée Ste Marie du Port)
19h30	Premiers matchs ELITE CG et CJF (2 matchs de poule)
20h30	Départ vers les hébergements

Mercredi 1^{er} Avril 2020

7h30	Accueil des équipes / café
De 8h00 à 12h30	Matchs de poule des championnats PROMOTIONNEL et ELITE
De 11h00 à 13h30	Repas au self de l'établissement (Lycée Ste Marie du Port)
De 13h00 à 17h30	Matchs de poule des championnats ELITE et PROMOTIONNEL
De 18h00 à 19h00	Réception officielle = « Apéro des Régions »
19h30	Repas au self de l'établissement
20h30 à 21h30	Soirée spectacle sur le thème convivialité et partage... bien sûr !!!
21h30	Départ vers les hébergements

Jeudi 2 Avril 2020

De 8h00 à 12h30	Matchs de classement et finales
13h00	Remise des récompenses et cérémonie de clôture des Championnats
14h00	Fin des Championnats Nationaux Cadets Garçons et Cadettes/Juniors Filles et départ des équipes avec le panier repas.